

## CALENDRIER DES INSCRIPTIONS AUX CENTRES DE LOISIRS DE PUYRICARD ET COUTERON

mars-20

PERIODE	DATE DE FONCTIONNEMENT	NBR JOURS	DATE DE DEPOT DES FORMULAIRES D'INSCRIPTIONS	DATE LIMITE ANNULATION <small>par l'envoi du formulaire à l'adresse spécifique annulation@cscdavin.fr</small>	
Vacances de Printemps	Du mardi 14 avril 2020 au vendredi 24 avril 2020	9 Jours	<i>Pour les habitués</i>	A partir du <b>lundi 16 mars 2020 - 20h</b> pour les inscription numérique par Internet A partir du <b>mardi 17 mars 2020 - 8h30</b> pour les inscription au secrétariat du CSC	Avant le vendredi 3 avril 2020 à 11h30
			<i>Pour les occasionnels</i>	A partir du <b>lundi 23 mars 2020 - 20h</b> pour les inscription numérique par Internet A partir du <b>mardi 24 mars 2020 - 8h30</b> pour les inscription au secrétariat du CSC	
			<i>Pour les nouveaux</i>	A partir du <b>mardi 24 mars 2020 - 8h30</b> pour les inscription au secrétariat du CSC	
Vacances été 2020	<p style="color: red; font-weight: bold; font-style: italic;">information du 23 avril 2019</p> <p style="color: red; font-weight: bold; font-size: 1.2em;">ATTENTION</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">Face aux difficultés dépendantes de la crise sanitaire actuelle, nous allons prendre du retard par rapport au calendrier initialement prévu. De plus, en fonction des contraintes réglementaires et sanitaires envisagées, nous serons peut-être amenés à modifier :</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">- Les conditions d'organisation de l'ALSH (réduction du nombre de places , modalités de restauration, programme d'activité...)</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">- Le calendrier des inscriptions</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">- Les modalités d'inscriptions, en privilégiant exceptionnellement les inscriptions et paiements complètement dématérialisés</p>				
PAUSE CARTABLE Uniquement à Puyricard	- Les modalités d'inscriptions, en privilégiant exceptionnellement les inscriptions et paiements complètement dématérialisés				
Mercredis du 4ème trimestre 2020	Un Conseil d'administration, organisé dès le 1er jour du déconfinement, validera les conditions de reprise de l'ensemble de nos activités. Nous attendons donc le <b>mercredi 13 mai 2020</b> pour vous communiquer, par newsletter ainsi que sur notre site Internet, des informations et renseignements plus précis sur les suites de la crise actuelle pour le Centre Socio-Culturel et ses adhérents, notamment pour les inscriptions à l'ALSH				

Critères de Répartition entre Habitués et Occasionnels	<b>HABITUES</b> + de 5 jours de présence depuis juillet N-1
	<b>OCCASIONNELS</b> - de 5 jours de présence depuis juillet N-1

Afin de vous éviter de nombreux déplacements, les inscriptions à l'ALSH, hors période d'été, peuvent s'effectuer comme suit :

⇒ Retour des fiches d'inscriptions -  Par mail, à l'adresse « reservation@cscdavin.fr », aux dates ci-dessus détaillées. Uniquement pour les adhérents à jour de leur dossier administratif.

⇒  En le déposant directement au secrétariat ,aux dates ci-dessus détaillées

⇒ Règlement Le règlement pourra se faire par courrier (*chèques*) ou directement au secrétariat (*chèque, espèces, chèque vacances.*) **dès réception d'un mail** de confirmation du CSC Davin vous précisant les disponibilités et la somme à payer.

Attention les familles ne respectant pas ces délais de paiement ne pourront plus utiliser ce mode d'inscription.